



Boilerplate reminder about photos of Cadets

We would like to remind you that while taking photos of anyone is not illegal in Canada, sharing a photograph of a person under the age of 18 without the consent of the parent or guardian of that person is a breach of that individual's privacy rights and may result in legal action.

This means that if you are taking photos of your cadet, please remove ALL other cadets from the photo, or obtain written permission from their parents or guardian before you share it on Instagram, Facebook, a webpage, any photo sharing site, and any other social media / public platform.

Thank you for your understanding and cooperation.

Rappel concernant les photos des cadets

Nous tenons à vous rappeler que, bien qu'il ne soit pas illégal de prendre des photos de qui que ce soit au Canada, partager une photo d'une personne de moins de 18 ans sans le consentement du parent ou tuteur de cette personne constitue une violation des droits à la vie privée de cette personne et peut entraîner des poursuites judiciaires.

Cela signifie que si vous prenez des photos de votre cadet, veuillez retirer TOUS les autres cadets de la photo ou obtenir l'autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs avant de la partager sur Instagram, Facebook, une page Web, tout site de partage de photos et tout autre média social ou plateforme publique.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.